

Clarifications sur les mandats récents du SECMV

En vue du dernier congrès de l'ASSÉ, le conseil exécutif a produit un texte alarmant pour dissenter sur le manque de moyens financiers nécessaires à la poursuite des activités de l'organisation. Devant le constat exposé, nous avons résolu de nous pencher sur les causes et conséquences de ce déficit budgétaire, démarche au cours de laquelle nous avons appris que les états financiers de la dernière année n'avaient pas été produits, en plus de nous heurter à un manque de diligence de la part du trésorier, incapable de répondre à nos questions. Bien que nous ayons à plusieurs reprises essayé d'avoir accès aux informations et aux livres de comptes de l'ASSÉ, nous avons été dans l'obligation de déléguer deux personnes pour aller chercher les informations directement au bureau de l'association nationale. Même là, nous n'avons eu accès que partiellement à ce que nous demandions. Dans une logique de transparence, lorsqu'une association membre demande à connaître l'état des finances à l'ASSÉ, l'accès devrait être facile et efficace, sans quoi la prise de décision démocratique quant aux finances est impossible.

Nous voilà donc perplexe. Sans l'état des résultats de l'année 2014-2015, sur quelle base pouvons nous affirmer que nous manquons d'argent, alors que nous ne savons pas avec précision ni comment ni pourquoi les fonds ont été dépensés? Il n'est pas normal qu'une hausse de cotisations soit proposée, avant même de disposer des informations nécessaires à une refonte budgétaire. Il serait pourtant judicieux, avant toute chose, de faire l'exercice de réflexion sur la façon dont l'argent est dépensé. Il y a assurément des cases budgétaires qui pourraient être réduites, voire supprimées.

Outre le manque de transparence, un autre questionnement soulevé au SECMV concerne le non-paiement des cotisations. Nous avons souvent entendu parler d'associations étudiantes qui n'avaient pas payé leur part à l'ASSÉ, parfois par manque de fonds, parfois par manque de régularité comptable. Notre association a elle-même retardé, délibérément et avec entente avec la permanence de l'ASSÉ, le paiement des cotisations à la session d'hiver dernier, en raison de difficultés financières. Nous comprenons donc mal, en ce sens, dans quelle mesure il serait juste, voire réaliste, de demander une plus grande part de financement aux associations ayant déjà du mal à cotiser à l'ASSÉ. Si, pour le SECMV, une augmentation de 7000\$ est difficilement envisageable, cette situation est la même pour une petite association qui devrait déboursier 400\$ de plus en cotisations. Une hausse de cotisations à l'ASSÉ ne constitue pas une solution pour aider des associations membres à participer au congrès, puisqu'elle n'élimine pas la nécessité d'augmenter leur propres cotisations pour les associations au budget le plus serré. Pour payer la cote haussée à l'ASSÉ, les associations membres devraient, pour la plupart, augmenter leurs propres cotisations afin de régler la note au national. Ce qui revient finalement au même en ce qui attrait à financer leur participation aux instances.

L'établissement d'un meilleur soutien financier pour le transport et les frais d'inscription aux instances devrait être privilégié. En révisant le budget de l'ASSÉ, nous pourrions, par exemple, attribuer davantage de fonds aux conseils régionaux. Ces derniers pourraient rembourser directement les associations pour le transport ou même coordonner un transport collectif, et ainsi favoriser la participation d'un plus grand nombre de personnes dans la

composition des délégations.

Parce que de l'argent, il y en a. Il suffit de chercher du côté des dépenses en trop. Par exemple, en consultant l'état des résultats préliminaires pour l'année 2014-2015, on remarque que les cases budgétaires *Congrès* et *Camps de formation* se voyaient allouer respectivement 6000\$ et 5500\$. En réalité, les montants dépensés s'élèvent à 10 516\$ pour les congrès et à 12 350\$ pour les camps de formation. On peut se demander comment l'exécutif national, ainsi que le conseil central (avant le retour du Conseil de Coordination), ont pu laisser une explosion des cases budgétaires aussi démesurée. Puisque les instances sont financées au 2/3 par les associations membres, la location de salles à des prix exorbitants ne fait que pelleter le fardeau financier d'une mauvaise gestion dans la cour des associations membres, alors qu'il serait de loin préférable de renouer avec la tenue des instances à l'intérieur des établissements scolaires, ce qui réduit les coûts à la nourriture et au transport. Avant de proposer une augmentation du budget des instances par une hausse de cotisation, nous trouverions approprié de réviser le tir en diminuant le coût et en respectant le budget dûment voté en congrès. Nous rappelons d'ailleurs qu'il nous fait toujours plaisir d'accueillir les instances de l'ASSÉ, lorsqu'elles se tiennent à Montréal, au Cégep Marie-Victorin, sans aucun coût de location pour la salle!

Du côté des "tactiques médiatiques", il faudrait envisager un réajustement des fonds attribués aux communications. Bien qu'il soit désormais courant à l'ASSÉ de diffuser des communiqués via CNW afin de réagir dans les médias dès que l'occasion se présente, cette manoeuvre constitue une dépense inutile dans la plupart des cas. Par exemple, lorsque l'ASSÉ a recours aux services de la société de diffusion pour annoncer une manifestation à quelques jours de l'évènement, il n'est plus rare de lui renvoyer un second communiqué le matin même, rappel¹ tout à fait inutile qui pourrait être exécuté à coût nul via une liste courriel médias comprenant les journalistes et chercheurs. Il est aisé de cibler les journalistes qui s'intéressent à la politique estudiantine et leurs adresses courriel sont amplement accessibles. Précisons que le coût d'une seule diffusion par CNW s'élève à 250\$, et donc qu'en de nombreux cas nous déboursions quelque 500\$ pour relayer la même information. Ce sont là des exemples parmi bien d'autres d'une mauvaise gestion des fonds.

Nous nous devons enfin d'apporter quelques précisions quant à la rétention des cotisations, que nous souhaitons temporaire. Elle est une réponse directe à la politique de filtrage des informations auxquelles les membres devraient avoir accès. Une démocratie directe digne de ce nom ne peut faire l'économie de fournir l'intégralité des renseignements demandés par une personne, cotisante ou militante, qui aspire à formuler des propositions sur les orientations et l'administration de son syndicat national, d'un conseil régional ou de son association locale, voire simplement d'avoir une opinion éclairée avant de se prononcer sur une question. A contrario, la mainmise sur l'information par un groupe de personnes, aussi élues soient-elles, sert la concentration du pouvoir exécutif. L'ouverture des livres comptables et de l'ensemble des procès-verbaux de l'exécutif serait une bonne manière de rebrousser chemin sur l'avenue de la représentation et de la centralisation. Il serait dès lors

¹ Voici le lien vers les CNW's de l'ASSÉ, incluant les reprises.

<http://www.newswire.ca/search/?pagesize=20&keywords=association+pour+une+solidarit%C3%A9+syndicale+%C3%A9tudiante&page=1&contributor&sch1=news&lang=fr&dateChoice=180>

envisageable de retourner en assemblée générale pour discuter de la question du transfert de cotisations.

Cela dit, il n'est pour l'instant pas déraisonnable de fournir davantage de ressources au Conseil régional de l'ASSÉ à Montréal. Nous poursuivons présentement la lutte contre l'austérité et l'appui aux négociations de la fonction publique, conformément aux mandats de notre assemblée générale et selon des orientations similaires à celles du plan d'action dûment adopté au congrès de l'ASSÉ. Si ce dernier a jeté la serviette en cours de route, nous ne pouvons, ni ne désirons aller à l'encontre de la mobilisation pour laquelle nous avons mis tous nos efforts depuis l'hiver dernier. Cela implique de se coordonner avec les groupes et organisations avec qui nous partageons le même combat par des moyens similaires, la grève surtout, à une échelle qui permet une solidarité effective et directe.

Le conseil régional facilite donc la mise en pratique de nos mandats prioritaires, en mettant en commun les efforts et ressources pour mener à bien cette bataille. Nous en profitons donc pour rappeler que les militantes et militants du SECMV sont toujours disposé-es à prêter main-forte pour la mobilisation et le brassage d'idées. Si vous avez besoin d'un coup de pouce, il nous fera plaisir de nous déplacer dans les différentes régions. De plus, pour les associations membres de l'ASSÉ, mais non-membre du CRAM, qui manqueraient de ressources pour organiser des projets militants, n'hésitez pas à nous contacter pour que l'on propose au CRAM de vous aider.

Alice Brassard
Arianne Guay
Chanel Fortin
David Jules
Félix Dumas-Lavoie
Jean-Michel Dépatie-Laforce
Joé Grantham-Charbonneau
Laurence Gauvin-Chapados
Marie Chrysagis
Philippe Chagnon
Raïnari Castro-Mejia
Riad A. Hassaine
Karine Laperrière
Sabrina D'Amour
Samuel Nolet
Sarah Amahrit
Thierry Beauvais-Gentile
Zoé Bellehumeur

Militantes et militants du SECMV

Nos coordonnées sont :

secmv@hotmail.com

514-325-0150 ext: 2427